

gnons d'un prince, ils guerroyaient pour leur propre autorité?

Ce démembrement plaça la Bresse et la Dombes sous la domination des sires de Baugé, de Villars et de Coligny; notre petite province fut plus morcelée; elle seule compta autant de maîtres que toutes les autres provinces du royaume démembre.

Nous allons les énumérer en fixant, autant que possible, les limites de leurs seigneuries.

Les sires de Thoire sont en première ligne. Ils avaient leur château près de Matafelon, dans une position escarpée au dessus de la rive gauche de l'Ain. Sous leur autorité était toute la partie du Bugey, actuellement comprise dans l'arrondissement de Nantua, à l'exception de cette ville et de son territoire dont les prieurs étaient seigneurs et dépendaient de Cluny, depuis la donation du roi Lothaire, (1) et à l'exception de quelques fiefs, placés sur la frontière, et qui relevaient soit des comtes de Bourgogne, soit, comme nous le verrons ci-après, des comtes de Genevois.

Cette maison de Thoire brille d'un vif éclat dans Guichenon; ses possessions étendues, ses vassaux, ses alliances, ses traités avec les princes voisins ont été retracés par cet historien, qui s'est appliqué à faire revivre cette puissante famille, éteinte depuis des siècles. Toutefois, sa grandeur ne date que du XII^e siècle, car, au XI^e, nous voyons près d'elle la noble maison de la Baulme, qu'une charte (2) de l'an 1086 montre l'é-

(1) Du Rivail nous a induit en erreur dans l'interprétation de cet acte de Lothaire, roi de France. Le titre de saint Maurice de Vienne dont nous avons argumenté n'émane pas de ce monarque, comme le prétend cet historien, mais de Lothaire et d'Hugues, rois d'Italie. Cette rectification ne nous semble pas affaiblir le commentaire placé à la fin du paragraphe V.

(2) Notum sit omnibus quod anno M. LXXXVI Hugo venerandus abbas noster pacem fecit cum domno Hugone de Balma milite, tali pacto ut se invicem defendant, et bona eorum manu teneant contra omnes, salvis, a parte